FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES ET PATRIMONIALES

Formulaire de demande

Entente de développement culturel 2024



Fonds de soutien aux initiatives culturelles et patrimoniales - Formulaire de demande

Le Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC de La Matapédia vise à supporter financièrement les organismes à but non lucratif et les bibliothèques municipales qui sont porteurs d'un projet culturel. Le programme se décline en deux volets, soit un volet « général » et un volet « patrimoine ».

Le montant maximal pouvant être accordé est fixé à 4 000 \$. L'aide ne pourra dépasser 80% du coût total avant taxes du projet et le promoteur devra contribuer par une mise de fonds en argent équivalant à au moins 5% du coût total avant taxes du projet, le reste pouvant se comptabiliser en services ou en revenus autonomes.

- Les projets devront avoir une finalité culturelle ou patrimoniale, correspondre à une aide financière non récurrente, ne pas relever du fonctionnement courant ou d'activités tenues de façon normale et régulière.
- Les projets exclusivement consacrés à la diffusion culturelle ainsi que les projets déjà subventionnés par le ministère de la Culture et des Communications ou une de ses sociétés d'État (CALQ, SODEC, BAnQ) ne sont pas admissibles.
- Les promoteurs ayant déjà déposé un projet à ce fonds par le passé et dont le rapport terminal n'a pas été approuvé par la MRC ne peuvent soumettre un nouveau dossier.
- Les partenariats avec le milieu scolaire sont fortement encouragés.
- Un projet ne peut être admissible qu'à une seule politique d'investissement de la MRC de La Matapédia.

Les dépenses **admissibles** sont les suivantes : cachets et droits (excluant pour le promoteur lui-même, un conjoint ou un proche parent), promotion, honoraires professionnels, frais de déplacement, de formation, de location d'équipements spécialisés ou de location de locaux, fournitures. Les dépenses suivantes ne sont **pas admissibles** : toute dépense associée aux opérations courantes de l'organisme (électricité, loyer, dépenses courantes, salaires liés au fonctionnement, etc.), bourses individuelles, prix d'excellence, achats dédiés à des individus, cachets d'artistes pour des activités ou spectacles payants, activités de financement, biens capitalisables ou travaux réalisés sur ces biens. Dans tous les cas, les dépenses doivent être liées au projet et être essentielles à sa réalisation. Toute dépense non-décrite précédemment ou encourue avant la signature du protocole pourrait être jugée inadmissible.

Les demandes peuvent être déposées en tout temps jusqu'à épuisement des sommes réservées au projet. Les dates limites, qui seront suivies de rencontre d'analyse de dossiers, sont les suivantes : 15 janvier, 15 avril, 15 juin, 15 septembre.

Avant de déposer votre demande, assurez-vous d'avoir communiqué avec Karine Lévesque, conseillère en développement culturel à la MRC de La Matapédia. Cette étape est obligatoire et vous permettra de valider votre projet et de vous assurer que votre dossier est complet et prêt à être déposé. Vous êtes aussi invité à consulter la Politique culturelle de la MRC de La Matapédia.

Le support du Fonds de soutien aux initiatives culturelles de la MRC de La Matapédia est rendu possible grâce à l'Entente de développement culturel 2024 et aux partenaires impliqués : la MRC de La Matapédia, le ministère de la Culture et des Communications du Québec.





RENSEIGNEMENTS Volet (cochez une seule case) Volet général Volet patrimoine Type de projet (cochez une seule case) Projet ponctuel (nouveau projet qui n'a jamais eu lieu) Projet novateur (nouveau projet à l'intérieur d'une activité récurrente) Projet récurrent bonifié (nouvelle édition d'un projet auquel des améliorations significatives ou une valeur ajoutée ont été apportées) Nom complet du demandeur Nom complet de l'organisation (si applicable) Adresse (numéro, rue, appartement) Municipalité Province Code postal Numéro de téléphone Autre numéro de téléphone Cellulaire Courriel Discipline/secteur d'activités INFORMATIONS SUR LE PROJET Titre ou nom du projet Du (an/mois/jour) Au (an/mois/jour) Municipalité Province 3. DESCRIPTION DU PROJET

4. CLIENTÈLE VISÉE		
Petite enfance (0-5 ans) Adolescents (13-17 ans) Adultes (30-59 ans) Public général	Enfants (6-12 ans) Familles, jeunes adultes (18-29 ans) Aînés (60 ans et plus) Autres (précisez)	
5. OBJECTIFS POURSUIVIS		
6. RETOMBÉES ATTENDUES		

7. PARTENAIRES
Nom:
Nature du partenariat :
Confirmation :
Nom:
Nature du partenariat :
Confirmation :
Committation .
Nom:
Nature du partenariat :
Confirmation :
8. ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ ET ÉTAPES
Les projets doivent avoir été réalisés au plus tard un an après que le financement ait été accordé. Si des délais supplémentaires étaien nécessaires, vous devez valider l'échéancier auprès de la conseillère en développement culturel de la MRC. Aucune dépense ne sera jugée admissible si elle a été encourue avant la signature du protocole d'entente.

9. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Ce tableau est de grande importance, apportez-y toutes les précisions nécessaires! Le promoteur doit inclure une mise de fonds en argent correspondant au moins à 5% du coût total du projet, le reste pouvant se comptabiliser en services ou en revenus autonomes. L'aide du Fonds de soutien aux initiatives culturelles ne doit pas dépasser 80% du coût total avant taxes du projet et ne doit pas excéder 4 000 \$. N'oubliez pas de joindre des soumissions à votre dossier.

Revenus anticipés	Montants	Dépenses anticipées (avant taxes)	Montants
Total :		Total :	
lontant total demandé au Fonds de soutien aux i	nitiatives culture	elles :	

En signant ce document, vous consentez à ce que la MRC de La Matapédia collecte certains renseignements personnels vous concernant. Ces renseignements sont collectés afin de vous faire profiter des services professionnels et/ou des aides financières offerts par le service de développement de la MRC. Le refus de consentir au partage de vos renseignements personnels rend impossible l'obtention de services professionnels et/ou d'une aide financière. L'accès à vos renseignements personnels sera réservé aux services d'administration et de développement de la MRC. À tout moment, vous pourrez retirer votre consentement, accéder aux fichiers vous concernant ou demander leur rectification en communiquant avec la MRC de La Matapédia, 420, route 132 Ouest, Amqui (Québec), G5J 2G6), à administration@mrcmatapedia.quebec ou au 418 629-2053.

11. SIGNATURES DU REQUÉRANT OU DU REPRÉSENTANT

Signature du requérant ou du représentant	Date (an/mois/jour)
Nom en lettres moulées	

12. ENVOI DE VOTRE FORMULAIRE

Joindre à votre formulaire les documents suivants :

Organisme

- La charte de l'organisme et une résolution du conseil d'administration mentionnant clairement le montant consacré à la mise de fonds.
- Au moins une lettre d'appui.
- Tout autre document pertinent à l'analyse de la demande (soumissions, ententes de partenariat et autres).

Bibliothèque

- Une résolution du conseil municipal mentionnant clairement le montant consacré à la mise de fonds
- Au moins une lettre d'appui
- Tout autre document pertinent à l'analyse de la demande (soumissions, ententes de partenariat et autres)

Déposer une demande

Si vous avez profité d'un soutien financier dans le cadre d'un précédent appel de projets pour ce programme, vous devez avoir terminé le projet soutenu avant de déposer une nouvelle demande.

Avant de déposer votre demande, assurez-vous d'avoir communiquer avec Karine Lévesque, conseillère en développement culturel à la MRC de La Matapédia. Cette étape est **obligatoire** et vous permettra de valider votre projet et de vous assurer que votre dossier est complet et prêt à être déposé.

Les demandes peuvent être déposées en tout temps jusqu'à épuisement des sommes réservées au projet. Les dates limites, qui seront suivies de rencontre d'analyse de dossiers, sont les suivantes : **15 janvier, 15 avril, 15 juin, 15 septembre**.

Par courriel:

culture@mrcmatapedia.quebec

Par la poste :

MRC de La Matapédia Service de développement 420, route 132 Ouest Amqui (Québec) G5J 2G6

Par télécopieur :

418-629-3195

Informations:

418-629-2053, poste 1036 ou par courriel à culture@mrcmatapedia.quebec

13. PAIEMENT ET RAPPORT FINAL

Le paiement se fera en deux temps. D'abord, un premier versement de 75% du montant consenti se fera suite à la signature d'un protocole d'entente. Lorsque le projet soutenu par le Fonds de soutien aux initiatives culturelles est terminé, l'individu, l'organisme ou l'établissement scolaire soutenu devra fournir un rapport terminal accompagné de pièces justificatives. Après réception et acceptation du rapport, un deuxième et dernier versement de 25% sera transmis. Dans certaines circonstances, par exemple une accumulation de dépenses inadmissibles ou un projet dont la finalité ne correspond plus avec les objectifs du programme, la MRC se réserve le droit de ne pas verser la dernière tranche de financement et, au besoin, de demander le remboursement de sommes déjà versées au bénéficiaire.

Grille d'analyse (à l'usage du comité de sélection) Fonds de soutien aux initiatives culturelles

Admissibilité de la demande (un seul « non » disqualifie la demande)		
Les documents sont complets, conformes et signés	Oui	Non
Le financement demandé ne dépasse pas 80% des coûts du projet et le demandeur engage une mise de fonds en argent d'au moins 5%	Oui	Non
L'organisme est sans but lucratif, enregistré et a son siège social dans la MRC (si applicable)	Oui	Non
Le promoteur ne dépose qu'une seule demande et que pour un seul projet	Oui	Non
Les documents sont déposés à la date prescrite	Oui	Non
L'organisme présente des prévisions financières claires et complètes ainsi qu'un échéancier détaillé	Oui	Non
Le projet se réalise sur le territoire de la MRC de La Matapédia	Oui	Non
Le projet n'est pas déjà subventionné par le MCC ou une de ses sociétés d'État	Oui	Non
Le projet n'entre pas en conflit avec d'autres projets culturels existants, ni avec aucune loi ou règlement	Oui	Non
Le promoteur démontre que les règles d'hygiène publique liées à la pandémie de COVID-19 seront respectées dans le cadre de son projet	Oui	Non
Évaluation qualitative de la demande	Cote obtenue	Cote maximale
Le projet a un impact et un rayonnement significatifs dans le milieu		12.5
Le projet implique différents partenaires (artistes, organismes, institutions, citoyens, entreprises, etc.)		15
Le projet est réalisable sur le plan financier, humain et technique		15
Le projet est en lien avec une ou plusieurs orientations de la Politique culturelle de la MRC		15
Le projet est pertinent et d'intérêt pour le demandeur et pour le milieu		15
Le projet est original et entraîne des retombées importantes dans le milieu		15
Qualité générale du dossier de candidature (clarté, qualité de la langue, présentation, etc.)		12.5
TOTAL		100

Notes.			